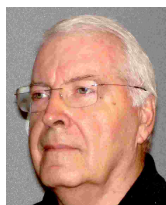


L'AVENIR STELLIEN n°56

Bulletin trimestriel de l'association Cucq Trépied Stella 2020

" Nature - Environnement - Cadre de Vie - Patrimoine "

L'édito



Convaincre pour vaincre

A l'occasion de notre assemblée générale du 8 août dernier, nous avons présenté les dossiers d'actualité en cours et fait le point sur les études complémentaires demandées par la Préfète relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Cucq.

Nous avons des projets et des propositions d'aménagements dont celui qui nous tient à cœur en tant que stellien d'adoption depuis plus de 60 ans, le théâtre de verdure de la Place de l'Étoile et l'aménagement équilibré et humain du Front de Mer de Stella-Plage.

Beaucoup de travail nous attend et je m'étonne de ne recevoir que peu de réponses aux nombreux mails et documents que nous faisons parvenir aux adhérents, aux sympathisants et aux acteurs économiques locaux.

Je souhaite vivement que de nouveaux membres intègrent le conseil d'administration et que la future équipe dirigeante poursuive et réussisse l'œuvre associative engagée depuis 1996, dans un bon esprit et en complémentarité du travail des élus municipaux.

Récemment annoncé par voie de presse, le nouveau chantier de la fusion entre Cucq et Merlimont est en cours de discussion. Qu'en résultera-t-il ? La population sera-t-elle associée ? Quelles incidences sur les budgets communaux et les impôts locaux ?

Nous suivrons ce dossier de très près.

André Kovacs
Président de CTS 2020,
conseiller municipal

► FUSION CUCQ MERLIMONT

La fusion des communes est présentée comme étant nécessaire pour ne pas perdre une partie des dotations globales de fonctionnement de l'État pendant trois ans. C'est aux élus et aux citoyens de décider.

Voici quelques réactions intéressantes et convaincantes.

FG : « Je suis un fervent partisan de cette fusion du fait que les deux communes ont les mêmes intérêts et, ce qui est loin d'être négligeable, elles ont pratiquement les mêmes impôts concernant le bâti et non bâti. St Josse et St Aubin pourraient même venir également à cette unification. Autre avantage, la Ville de Merlimont pourrait donner des conseils à la ville de Cucq afin d'avoir rapidement un PLU commun. »

TN : « La réalité et le pragmatisme font qu'il faut se regrouper pour une meilleure cohésion et utilisation des structures des villes. Bonne idée, Merlimont et Stella sont voisines, par la plage également. »

CD : « Je ne suis pas assez au courant des finances des communes pour être bon juge, mais je pense que Stella a toujours été plus proche du Touquet que de Merlimont. Nous en sommes un peu la banlieue, avec la forêt, les trottoirs verdoyants...etc. Les personnes qui aimeraient acheter Au Touquet viennent souvent investir à Stella, alors qu'elles n'aimeraient pas du tout Merlimont. Ceci dit, un regroupement avec Le Touquet ferait craindre pour nos impôts locaux!! Je pense que quel que soit le regroupement, il est essentiel que chaque commune garde son nom et son identité. »

EH : « Ça me paraît plus intéressant que de se faire bouffer par le Touquet (impôts et taxes à l'arrivée !). Ça redynamiserait probablement notre commune. Quand on voit le dynamisme de Merlimont, les implantations commerciales et les aménagements, ça fait un peu mal au ventre, nous on perd des classes, des écoles. Il y a des cellules commerciales vides l'été à Stella etc.... Néanmoins, j'ai comme les vieux cucquois de souche, un peu peur de perdre mon identité. »

JT : « Le rapprochement des communes est dans l'air du temps. On parle d'économies de structures. Il y a aussi la possibilité de réaliser des projets à plusieurs quand c'est impossible seul car trop coûteux. Il faut regarder quelles seront les conséquences en terme d'emploi pour le personnel des deux communes. »

JD : « Je pense que c'est l'évolution normale du rapprochement des communes auquel il faut adhérer et peut être y ajouter des petites communes comme Saint Josse et autres limitrophes... et pourquoi pas Le Touquet ? »

GD : « Que dire de mieux, une fusion pour ne pas avoir une augmentation des taxes d'habitation et foncière ? »

JN : « Cela supposerait une évolution sérieuse des Maires respectifs des Communes concernées et un peu plus de modesties et de prise en considération des attentes et besoins des Citoyens. »

GB : « Avant de prendre une telle décision il faut prendre en compte l'avis des habitants concernés par référendum communal déjà pratiqué en France. »

RS : « Je pense que cela est une bonne idée qu'il faut continuer d'étudier, l'effet taille étant nécessairement un atout, ne serait-ce que par la mutualisation des moyens...Il faut s'assurer que le taux d'endettement par habitant des 2 communes est similaire, voire quasi similaire, pour ne pas pénaliser (via les impôts locaux) les habitants de l'une ou l'autre de ces 2 communes. »

BB : « Sur le fond je suis contre, c'est une perte d'identité. » **A SUIVRE.**

Association Loi 1901 « Cucq Trépied Stella 2020 »

Siège : 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ
Président - Directeur - Responsable rédaction : André Kovacs
Contacts : 03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25 - 06 38 73 66 40
cts2020@orange.fr - www.cts2020.fr
L'Avenir Stellien - Dépôt légal : Décembre 2001
Trimestriel - I.P.N.S.

► VIE ASSOCIATIVE « Cucq Trépied Stella 2020 »

Suite à l'assemblée générale du 8 août 2015 en Mairie de Cucq, le conseil d'administration de l'association CTS 2020 a désigné ses nouveaux membres dirigeants le 26 août 2015.



Membres du Conseil d'administration

André KOVACS	Président
Guilain SEILLIER	Vice-président
Monique DELANNOY	Secrétaire générale
Bernard BRANDT	Secrétaire adjoint
Françoise NEE-RINGEVAL	Trésorière
Bernard CHEVALIER	Trésorier adjoint
Georges CAPPE	Membre
Philippe CUVELIER	Membre
Dominique DACHICOURT	Membre
André LEPECQUET	Membre
Daniel MOULIN	Membre

L'association tient à disposition de ses membres les rapports présentés et approuvés lors de l'assemblée générale du 8 août 2015 :

- le rapport moral du Président,
- le rapport d'activités de l'Association,
- les résolutions,
- le procès-verbal de l'assemblée générale.

Nous remercions les adhérents présents à l'assemblée ainsi que ceux qui nous ont fait parvenir leurs procurations.

Enfin, un merci tout particulier à tous nos amis qui nous témoignent leur soutien et leurs encouragements.

► NOUVELLE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

La nouvelle déchetterie intercommunale d'Etaples a été mise en service fin septembre 2015. Elle remplace celles de Camiers et de Merlimont qui fermeront fin 2015.

L'accès se fait par un système de détection de plaque minéralogique après inscription auprès du bureau d'accueil et justification de domicile. Le site est entièrement surveillé par des caméras de vidéo-protection.

L'environnement a été soigné par des aménagements paysagers favorisant la récupération des eaux de pluie.

Ouverture : 7 jours sur 7, Zone du Valigot à Fromessent (sortie d'Etaples en direction de Frencq)

- du lundi au samedi, 8h30 à 12h et 13h30 à 18h,
- le dimanche matin, 8h30 à 12h.

Que peut-on déposer : Déchets verts, Encombrants, Ferraille, Gravats, Cartons, Déchets d'équipements électriques et électroniques, Piles et accumulateurs, Batteries, Huiles de vidange et de friture, Déchets diffus (peintures, solvants, produits phytosanitaires), Déchets d'ameublements, Ampoules, Néons, Textiles, Bois, Radiographies des particuliers, ...

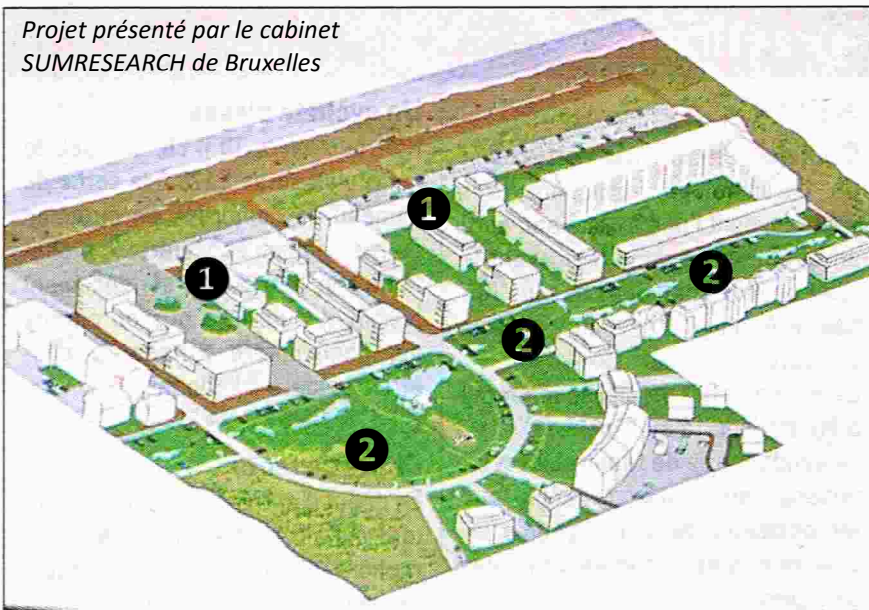
Les déchets ménagers font l'objet d'un ramassage régulier des poubelles en porte à porte par Veolia Environnement.



Colonnes d'apport volontaire : Des points d'apport volontaire sont mis à disposition des habitants, et notamment des foyers ne résidant pas sur le territoire de façon permanente et ne pouvant donc pas sortir leurs bacs et poubelles pour le ramassage.

Il est prévu **11 sites de 3 conteneurs enterrés** ; 1 à Cucq, 1 à Trépied, 1 à Stella, 2 à Merlimont, 1 à St-Josse, 3 au Touquet, 1 à Ste-Cécile et 1 à Etaples.

Le Front de mer de Stella-Plage, un projet peu convaincant



Le plan du projet de requalification du front de mer de Stella qui a été retenu. En haut : la digue, en bas la place de l'Étoile.

Le projet a été intégré dans le **Schéma de Cohérence Territoriale** du Pays du Montreuillois (SCoT) :

- 20 immeubles collectifs
- 600 logts dont 20% en logements sociaux

Le **Plan Local d'Urbanisme** de Cucq Trépiéd Stella-Plage (PLU) modifie la consistance du projet SCoT :

- inférieur à 20 immeubles collectifs
- 400 logts dont 20% logements sociaux

Mais le **SCoT** et le **PLU** ne répondent pas aux objectifs imposés par l'État de réduire de 62 % actuels à 50 %, d'ici 2025, la part des résidences secondaires dans la commune.

La plupart des 80% de logements restants seront des résidences secondaires, souvent inoccupées, aggravant en cela l'impression de ville morte sans attractivité hors saison

1 L'interdiction de toute construction dans la bande des 100 mètres de la Loi Littoral, hors zone urbanisée, ne semble pas respectée, ce qui est tout à fait paradoxal de la part des Services de l'État chargés de faire respecter les lois environnementales !! Il y a de nombreuses réactions de la part des riverains et constitutions de collectifs opposés au projet qui pourront faire part de leurs observations au commissaire enquêteur PLU.

2 La transformation en "corridor biologique avec panes humides et zone verte de promenade" de la Place de l'Étoile et du Cours des Champs-Élysées Nord n'est pas justifiée et paraît absurde. Elle conduit à supprimer toutes les places de stationnement situées sur des voiries communales ouvertes à la circulation publique, pourtant indispensables en période estivale. Pourquoi maintenir cette transformation et dans quel intérêt ?

Nous proposons d'aménager cet espace public en un espace de loisirs et de spectacles comportant des terrains de pétanque, un théâtre de verdure, une agora, un marché couvert, un kiosque et un amphithéâtre couvert en arc de cercle avec 3 à 5 rangs de gradins (voire davantage) pour l'accueil des spectateurs

... et aussi des groupes de touristes et de scolaires tout en les protégeant des intempéries et du vent, ce qui manque cruellement !

Ce serait un lieu de verdure remis en valeur pour toutes sortes de manifestations culturelles, de loisirs, et d'animations avec, par exemple, l'organisation de guinguettes littéraires et de rencontres musicales telles qu'elles pouvaient exister dans les années 50-70 à Stella-Plage.

► La Place de l'Étoile, un potentiel touristique à exploiter



Un AVÈNEMENT FRANCO-FRANÇAIS de portée UNIVERSELLE établi en pleine Révolution et employé par quasiment tous les peuples de notre humanité.

Depuis toujours, les humains cherchèrent à employer des mesures pour leurs transactions et commerces. Au cours du 3^{ème} millénaire avant J.C., les chinois établirent même une base universelle de calcul de capacités et de poids à partir d'une « longueur d'onde de son » émise d'une tige de bambou creuse et percée de trous dont les sons variaient selon le remplissage. ...

Mais c'est sous la GRÈCE antique, les puissants Empires Romains d'Orient et d'Occident, l'Égypte des Pharaons (ALEXANDRIE) qu'apparurent les plus précises mesures employées tant pour le commerce usuel classique que celui des transactions de luxe : métaux précieux, bijoux, parfums, tissus. ...

De la fin de la tutelle romaine jusqu'à la Révolution en cette période dite de « l'Ancien Régime » furent employées des mesures appelées mesures « du Système du ROY de France ». L'origine de ces mesures dont les noms étaient de connotations latines étaient basées essentiellement sur celles employées par les Romains mais surtout présentaient l'avantage de valeurs uniformisées et universelles en TOUS TEMPS, en TOUS LIEUX, et POUR TOUS. Quelques-unes : **PES** (pouce), **CUBITUS** (coudée), **DIGITUS** (doigt), **LIBRA** (livre). ...

Des magistrats furent chargés d'en entretenir l'uniformité dans toutes les provinces d'une France naissante et aussi de les vérifier suivant les mesures « ETALON » gardées à l'abri des Palais Royaux. Vers la fin du premier Millénaire, cette uniformité des mesures commença à s'altérer.

Multiplicité des Unités de Mesures du IX^{ème} siècle au XVIII^{ème} siècle

Il faudra presque un Millénaire pour mettre fin à cette déplorable situation. Les Seigneurs tout-puissants et beaucoup de privilégiés peu scrupuleux profitant des troubles, des invasions, des guerres et d'un illettrisme important de leurs vassaux fabriquèrent des mesures favorables à leurs intérêts. Ainsi dans un même grenier pouvait-on trouver plusieurs mesures correspondantes à la « tête du client ». Il en était de même pour les débits de boissons ou autres.

De nombreuses tentatives d'unicité des Unités de Mesures eurent lieu au cours de ces siècles mais la plupart échouèrent.

CHARLEMAGNE, vers la fin de son règne, fit construire un PROTOTYPE-

ÉTALON d'une LIVRE de 12 ONCES qui semblait s'adapter à toutes les provinces de son Empire et pour servir de « BASE-MESURE ». CHARLES II dit « Le CHAUVE », par le traité de VERDUN en 843 et la dispersion des provinces de l'ex-Empire de son grand-père, mit fin à l'utilité de cette LIVRE de 12 ONCES.

FRANÇOIS 1^{er} en l'an 1540, par Édikt Royal instaura une UNITÉ de Mesure nouvelle, valable partout en Europe et appelée l'**AUNE de PARIS** qui faisait exactement 4 PIEDS-ROMAINS.

Les conseillers s'aperçurent très vite de leur erreur parce que 10 PIEDS-FRANÇAIS n'équivalaient pas à 10 PIEDS-ROMAINS mais bien à 11 PIEDS-ROMAINS. Cette AUNE de PARIS restera cependant en usage, en France seulement, jusqu'à l'adoption du Système MÉTRIQUE.

Projet de la « **TOISE du PÉROU** » dite aussi « **CHÂTELET de PARIS** » 1668-1770 dont une expédition menée au PÉROU de 1735 à 1744 pour mesurer la courbure de la Terre à l'Équateur. Expédition emmenée par Charles-Marie de la CONDAMINE, géodésien, et Charles LANGLOIS, ingénieur du ROY et constructeur d'instruments d'astronomie.

Vers la même période, un certain Gabriel MOUTON, curé de fonction, d'origine lyonnaise et travaillant seul au service de la science, fut le premier à proposer un système de mesures géométriques à base décimale se rapportant à la longueur de l'arc terrestre en les désignant sous les noms de **MILLIARE** (1000), **CENTURIA** (100), **DECURIA** (10) et **VIRGA** (seconde).

Le Cardinal MAZARIN recommanda à LOUIS XIV Jean-Baptiste COLBERT qui devint un des trois principaux Ministres du ROY et l'éminence grise du Royaume. En plus de ses multiples responsabilités officielles. En 1663, deux ans après sa prise de fonctions, COLBERT fonda l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'Académie des Sciences en 1666, la construction de l'OBSERVATOIRE de PARIS en 1667 et sera aussi élu à l'Académie Française la même année. ...

Il s'entoure de nombreux scientifiques, d'érudits, d'astronomes, de physiciens, mathématiciens, géodésiens, ... dont Jean-Dominique CASSINI dit CASSINI 1^{er}, Français d'origine italienne, appelé par COLBERT en 1669 pour organiser et diriger l'Observatoire de Paris et faire progresser par ses observations la connaissance du Système Solaire. Jacques CASSINI, fils de Jean-Dominique, sera surtout connu pour ses travaux de géodésie. Il dessinera les toutes premières cartes d'ÉTAT-MAJOR très utiles

aux déplacements des armées de LOUIS XIV. César-François CASSINI de THURY et Jacques-Dominique CASSINI de THURY, de la même famille, entreprendront tous deux et achèveront la **GRANDE CARTE DE FRANCE** à l'échelle 1/86400^{ème}. Cette carte d'une extrême précision aux calculs trigonométriques établis à partir des anciennes mesures de longueur sera considérée première au monde.

De nombreux autres projets d'unicité des mesures furent successivement proposés et tous refusés. Pourtant, il fallait faire vite car le début de la Révolution arrivait et le peuple réclamait dans les « **CAHIERS de DOLÉANCES** » une unité de Mesure Universelle pour en finir avec les Mesures Seigneuriales.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, sur proposition de TALLEYRAND, adopta le 08 mai 1790, un Décret par lequel l'Académie des Sciences fut chargée de chercher un module invariable pour tous les POIDS et MESURES.

Deux jours après, le 10 mai 1790, la Commission des Poids et Mesures était créée. Elle était composée de BORDA, LAGRANGE, MONGE, CONDORCET et LAPLACE. Ces scientifiques déposèrent dans un rapport du 19 mars 1791 les bases de notre « SYSTÈME MÉTRIQUE » actuel. Ils prirent pour unité de longueur usuelle le **MÈTRE** comme étant la « **dix millionième partie du quart du MÉRIDIEU TERRESTRE** » passant par PARIS.

La longueur du quart du Méridien, suivant les calculs de l'époque, était de **5.130.740 toises** communes de PARIS. La dix millionième partie était donc égale à **5.130.740 toises** divisées par 10 millions, soit **0,513074 toise**.

C'est à cette longueur de 0,513074 toise que fut attribué le nom de **MÈTRE** (du latin **METRUM**), unité à base décimale avec multiples et sous-multiples et pouvant s'adapter à l'humanité entière.

Ce mètre, ou unité de longueur, signe connu de tous, remplacera désormais à lui seul les anciennes unités telles que « 3 PIEDS du ROY », « 11 LIGNES », « 296/1000^{ème} de LIGNE » ou encore « 443.296 LIGNES du ROY ».

Source : **Archives Nationales**,

A. THIERS, 1823-1827, Histoire de la Révolution (12 vol.),

G. SORIA, Histoire de la Révolution, J.F.G. PALAISEAU, 1816, Métrologie universelle.

Par Dominique Dachicourt :

Membre du bureau de CTS 2020, passionné d'histoire et de généalogie.

Dans le prochain numéro, suite et fin du Système métrique, nouvelles mesures de poids, de capacité, de volume, ... et toute une série de mesures anciennes diverses.